



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance du 2 novembre 2020, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté le règlement suivant :

109-2020 : Règlement régissant l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource

Pour obtenir copie de ce règlement ou le consulter, vous devez vous référer au site Internet de la municipalité soit au www.lanoraie.ca, ou à l'hôtel de ville au 57, rue Laroche, Lanoraie.

Que ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

DONNÉ à Lanoraie ce 3 novembre 2020.

Brigitte Beuparlant,
Secrétaire-trésorière adjointe
et directrice générale adjointe